



ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : La demande de permis unique de classe 1 de VENTIS SA, rue As Pois 4 bte A à 7500 TOURNAI, pour construire et exploiter un parc éolien (4 éoliennes) d'une puissance maximale totale de 26,4 MW, une cabine de tête, des chemins d'accès et aires de montage. La demande porte également sur la pose de câbles électriques entre les éoliennes et vers la cabine de tête sur les communes de NIVELLES et de SENEFFE. N° du dossier DPA : 10021382.

Projet de catégorie B (projet avec étude d'incidences sur l'environnement).

Localisation : Parc éolien de Nivelles – Argencourt, entre le contournement Sud du ring R24 et l'autoroute A54/E420 à 1400 NIVELLES.

Autorité compétente : Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 5 décembre 2025	Le 12 décembre 2025	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 19 janvier 2026 à 16 heures	Collège communal Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles environnement@pontacelles.be

Le Collège communal, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Celle-ci est organisée simultanément sur le territoire des Communes de Les Bons Villers et Seneffe et les Villes de Nivelles et Genappe. L'enquête publique se déroule du 12 décembre 2025 au 19 janvier 2026. Elle est neutralisée du 24 décembre 2025 au 1^{er} janvier 2026. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be. Les bureaux sont fermés les 24, 25, 26 et 31 décembre 2025 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2026.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : VENTIS – M. Benoît MAT : info@ventis.eu ;
- de l'auteur de l'EIE : CSD INGENIEURS – Mme Laura CLERBOIS : 081/43.40.76 ou info@csdingenieurs.be ;
- du Service Public de Wallonie – Département des Permis et Autorisations - Direction de Charleroi : 071/65.47.90 ou permis.environnement.charleroi@spw.wallonie.be ;
- du Service Public de Wallonie – Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme – Direction du Brabant wallon : 010/23.11.68 ou avis.bw.territoire@spw.wallonie.be ;
- du service Urbanisme/Environnement/Energie de la Ville de Nivelles : Mme Christelle VERVOORT : christelle.vervoort@nivelles.be ;
- du service Cadre de vie (Environnement) de la Commune de Pont-à-Celles : 071/84.90.63 ou environnement@pontacelles.be.

A Pont-à-Celles, le 25 novembre 2025.

Le Directeur général

G. CUSTERS



Le Bourgmestre

P. KNAEPEN